

# JOURNAL DE LA HAYE.

**PREMIER ABONNEMENT.**  
 La Haye, Provinces.  
 Pour un an. 26 fl. 30 fl.  
 six mois 14 » 16 »  
 trois mois 7 » 8 »

**PAIX DES INSERTIONS.**  
 Les premières lignes 18.50, timbre  
 compris et 10 cts. par ligne en sus.

**BUREAU DE LA RÉDACTION**  
 à La Haye, *Lage Nieuwstraat*  
 derrière le *Prinsgracht* (Noordzijde)  
 BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES  
 ANNONCES,  
 Chez M. Van Weelden, libraire,  
*Spuij*, à La Haye.  
 Les lettres et paquets doivent  
 être envoyés à la direction francs de port.

LA HAYE, 19 Février.

## Finances des Pays-Bas.

Le *Bulletin officiel des Lois* contient, dans son dernier numéro, l'arrêté royal suivant, relatif au tirage au sort d'obligations portant 4 1/2 p. e. d'intérêt, à charge du *Syndicat d'Amortissement*. Voici le texte de cet arrêté :

Nous, GUILLAUME II, etc.  
 Vu l'arrêté royal du 25 juin 1844 (*Staatsblad* n° 26) relatif à ce qui concerne les obligations du *Syndicat d'Amortissement*, et en vertu de l'arrêté royal du 17 février 1845, n° 44/137, secret.

Art. 1<sup>er</sup>. Les obligations représentées par des obligations à charge du *Syndicat d'Amortissement* portant 4 1/2 p. e. d'intérêt, seront autant que possible divisés en séries de deux cents pièces, de manière que chaque série comprenne un capital de deux cent mille florins.

Art. 2. Chaque série étant désignée par un numéro d'ordre, au premier tirage au sort, pour un capital de huit millions, aura lieu le vendredi 21 février 1845, à 11 heures du matin, à l'hôtel du ministère des finances, à La Haye, par des membres de la chambre des comptes. Le résultat de ce tirage sera immédiatement publié dans le journal officiel.

Art. 3. Les obligations que le sort désignera dans ce tirage, seront remboursées en espèces, le 15 mai prochain. A partir de ce jour ces obligations cesseront de porter intérêt.

Art. 4. Les détenteurs d'obligations dont les numéros sont indiqués dans ce tirage, pourront se présenter, au jour fixé pour le remboursement, au bureau de l'agent du ministère des finances, à Amsterdam, pour y recevoir le montant de leurs obligations, contre la remise des obligations et de leurs coupons dont le premier échoit le 1<sup>er</sup> avril 1845. Le jour sera assigné le premier de cinq mois et demi d'intérêt à la banque des Pays-Bas.

Art. 5. Deux des détenteurs d'obligations, sorties dans le tirage, qui désireront les voir rembourser immédiatement après le tirage, pourront se présenter à cette fin au bureau de l'agent du ministère des finances, à Amsterdam, le jour qui précédera la déclaration à cet effet. Le ministre des finances est chargé de l'exécution de ce qui précède, qui sera inséré au *Bulletin officiel des Lois*, et dont copie sera transmise à la chambre des comptes.

La Haye, le 17 février 1845. GUILLAUME II.  
 Le ministre des finances, VAN HALL.

Nous avons déjà parlé du projet de jonction des chemins de fer hollandais et hanovrien; voici ce qu'on lit, à ce sujet, dans la correspondance de Hanovre :

« On a conçu le projet de s'entendre avec la Hollande à l'égard de la jonction du chemin de fer d'Arnhem, à Deventer et de celui de Digne et Zutphen; un embranchement de ce che-

min serait construit à Kampen et à Zwolle, correspondant avec celui de Raalte et il serait continué par Amelo et Oulmarsum jusqu'à la frontière hanovrienne. L'exécution de ce plan sera d'une haute importance non-seulement pour les provinces avoisinant les chemins de fer, mais aussi pour le royaume de Hanovre tout entier, et les avantages respectifs qui en résulteront, sont incalculables.

La nation hollandaise est d'origine germanique et certes elle mérite d'être nommée en première ligne parmi les peuples de cette race. Le Hollandais lit et comprend l'allemand; l'Allemand lit et comprend le hollandais; en nous réunissant, nous ne faisons de part et d'autre que reprendre notre nationalité. Certains journaux allemands souhaitent un rapprochement avec les Belges ou les Flamands, tout en injuriant les Hollandais; nous le concevons, car il ne faut pas perdre de vue que la tendance ultramontaine de l'Allemagne, qui voit en la Belgique la terre promise, y est plus qu'on ne se l'imagine.

Un rapprochement intime avec la Hollande nous procurerait immédiatement une force maritime qui soutiendrait notre marine naissante. Le moment d'agir est venu pour notre gouvernement, ajoute en terminant le correspondant hanovrien; en repoussant les propositions de la Hollande qui nous tend la main, nous négligerions la meilleure occasion qui se soit présentée pour le développement du bien-être de notre pays.

Le Roi a accordé à l'administration de la communauté de l'église réformée à Tilbourg, un subside de 6,500 florins. Cette somme devra être employée à l'acquisition d'un presbytère dont le besoin se fait sentir dans cette commune.

S. M. le Roi a fait parvenir la somme de 100 florins à la Société philanthropique des dames à Brielle, établie dans le noble but de venir au secours de femmes pauvres en couches.

Le hasard a fait retrouver dernièrement un magnifique tableau de Barthélémy Van der Heist. Restauré par l'habile pinceau de M. Van Schendel, cette toile fut exposée à l'admiration du public dans l'atelier de l'artiste où se rend d'habitude aller la voir S. M. le Roi, depuis l'acquisition du tableau pour enrichir la précieuse galerie au palais.

Le dernier ouvrage de M. de Vries, qui maintient les droits de la Néerlande à l'invention de l'imprimerie, vient d'être traduit en français par M. Noordziek, sous le titre de *Arguments des Allemands en faveur de leur prétention à l'invention de l'imprimerie*, ou examen critique de l'ouvrage de M. Umbreit. Cette traduction, qui a été faite à la demande la seconde classe de l'Institut et de Son Excellence le ministre de l'intérieur, fait le plus grand honneur à M. Noordziek, et il est à espérer qu'elle remplira le but que l'auteur s'est proposé.

La Société d'agriculture et d'horticulture à Utrecht, a tenu le 15 de ce mois son assemblée annuelle. Les envois ont été fort nombreux. Le jury a décerné différentes médailles à nos principaux horticulteurs, entre autres à M. Calmbach,

jardinier de la Société royale à Leide, et à M. Glyn, jardinier fleuriste à Utrecht.

Hier au soir, la salle du Théâtre-Royal-Hollandais était comble; un grand nombre de places ont dû être refusées. Le succès des sœurs Milanollo a été, comme la première fois, immense; ces jeunes artistes ont été rappelées à plusieurs reprises, et le public enthousiasmé a fait répéter le *Carnaval de Venise*, d'Ernst.

## Bibliographie.

Parmi les ouvrages périodiques qu'en ces derniers temps nous avons vus surgir à notre horizon littéraire, nous distinguons celui intitulé de *Tyd* (le Temps). Il contenait dans son avant-dernier numéro un fragment romantique sorti de la plume de M. van Lennep. L'éditeur promet à ses abonnés un morceau de prose de notre grand poète Tollens. En s'assurant, comme il est en voie de le faire, la collaboration de nos sommités littéraires, ce recueil ne peut manquer d'avoir du succès.

M. J. L. C. Jacob, libraire à La Haye, qui a publié, il y a quelques années, une intéressante notice sur les *Elzevirs*, imprimeurs-libraires hollandais dont la réputation typographique est devenue européenne, vient d'acquiescer depuis peu un exemplaire des *Oeuvres de Molière*, Amsterdam, 1675, 5 vol. petit in-12, sorties de leurs presses et portant le pseudonyme de Jacques Le Jeune. L'exemplaire de cette édition, rare par elle-même, a cela d'extraordinaire qu'il se trouve broché à pleines marges avec temoins; chaque volume a 5 pouces 6 lignes de hauteur, sur 3 pouces 3 lignes de largeur; un exemplaire de cette condition n'a jamais passé, à ce que nous sachions, en vente publique et pourrait bien se payer un jour à l'instar du *Pâtissier François* (1655), dont les bibliomanes ont fait monter la valeur à un prix excessif.

## LA MORALITÉ DEVANT LA LOI.

On lit dans un journal français : Nous avons montré ce qu'était en France l'égalité devant la loi. Voici maintenant la moralité devant la loi :

« Une bande d'individus appartenant à la classe aisée de la société a été traduite au police correctionnelle, sous la prévention de tentative de filouterie au jeu.

« Le jugement qui vient d'être rendu constate que les prévenus ont employé des moyens frauduleux pour gagner au jeu une vingtaine de mille francs; qu'ils étaient porteurs de cartes altérées; qu'ils ont excité leurs victimes à boire outre mesure, et qu'ils connaissaient enfin la manière de disposer les jeux de cartes de façon à amener un gain infailible.

Mais, après cette constatation, le jugement ajoute que ces faits ne peuvent tomber sous l'application d'aucune loi pénale, et renvoie les prévenus de la plainte, sans amende ni dépens.

Il y a environ un an, à pareille époque, un malheureux ouvrier, jusque là irréprochable, était traduit en police correctionnelle pour avoir soustrait et mangé deux pains!

Il a été condamné à trois mois de prison! Tout cela est peut-être très-légal, mais cela est certainement très-immoral.

Nous avons dit qu'une lutte importante pour l'église d'An-

Bulletin du Journal de La Haye. — 20 Février 1845.

## LE JUIF ERRANT. (1)

SIXIÈME VOLUME.

Le Protecteur.

CHAPITRE XI.

Le Journal de la Mayeux.

« J'ai dit, le Mayeux avait écrit une partie de la nuit, sur le cahier de papier, le récit de sa vie, et Florine, qui n'avait pas osé le dérober avant d'être instruit de son contenu les personnes qui la faisaient agir et sans avoir vu les derniers pages de ce sujet.

« L'existence de ce manuscrit avant de l'ouvrir au lecteur. Le jour où la Mayeux était aperçue de son amour pour Agricol, le premier jour de ce manuscrit avait été écrit.

« Un caractère essentiellement expansif, et pourtant se sentant touché par la terreur du ridicule, terreur dont la douloureuse exaltation était la seule faiblesse de la Mayeux, à qui cette infortunée eût-elle le secret de sa fangeuse passion, si ce n'est au papier, à ce muet confident des amères ombres ou blessées, à cet ami patient, silencieux et froid, qui ne répond pas à des plaintes déchirantes, du moins toujours écoute, et qui ne se déborde d'émotions, tantôt tristes et douces, tantôt amères et déchirantes, la pauvre ouvrière, trouvant un charme mélancolique dans ces épanchements muets et solitaires, tantôt revêtus d'une forme poétique, et tantôt touchante, tantôt écrits en prose naïve, s'était habituée peu à peu à ne pas borner ces confidences à ce qui touchait Agricol; bien qu'il fût au fond de toutes ses pensées, certaines réflexions que faisait naître en elle la vue de la misère de l'ouvrier, de la maternité, de la richesse et de l'infirmité, pour ainsi dire, se reflétaient sur sa personnalité et se communiquaient exceptionnellement pour qu'elle osât même les communiquer à Agricol.

« C'est ainsi que ce journal d'une pauvre fille du peuple, chétive, difforme et

misérable, mais douée d'une âme angélique et d'une belle intelligence développée par la méditation, par la solitude, par l'ignorance, qui cependant contenait de hautes pensées et profonds sur les âmes et sur les choses, pris du point de vue particulier où la fatalité avait placé cette infortunée. Les lignes suivantes, qu'elle brutalement interrompues ou tachées de larmes, selon le cours des émotions que la Mayeux avait ressenties la veille en apprenant le profond amour d'Agricol pour Angèle, formaient les dernières pages de ce journal.

Vendredi, 3 mars 1832.

« Ma nuit n'avait été agitée par aucun rêve pénible; ce matin, je me suis levée sans aucun triste pressentiment.

« J'étais calme, tranquille, lorsqu'Agricol me vint dire.

« Il ne m'a pas paru ému; il a été, comme toujours, simple, affectueux. Il m'a d'abord parlé d'un événement relatif à M. Hardy, et puis, sans transition, sans hésitation, il m'a dit :

« — Depuis quatre jours, je suis éperdument amoureux... Ce sentiment est si sérieux, que je pense à me marier... Je viens te consulter.

« Voilà comme cette révélation si accablante pour moi m'a été faite... naturellement, cordialement, moi d'un côté de la cheminée, Agricol de l'autre, comme si nous avions causé de choses indifférentes.

« Il n'en faut cependant pas plus pour vous briser le cœur... Quelqu'un entre, vous embrasse fraternellement, s'assoit... vous parlez et puis...

« Oh! mon Dieu... mon Dieu... ma tête se perd...

« Je me sens plus calme... Allons, courage, pauvre cœur... Courage: si un jour l'infortunée m'accable de nouvelles, je relirai ces lignes, écrites sous l'impression de la plus cruelle douleur que je doive jamais ressentir, et je me dirai: Qu'est-ce que le chagrin présent auprès du chagrin passé!

« Douleur bien cruelle que la mienne! Elle est légitime, ridicule, honnête; je n'oserais pas l'avouer, même à la plus tendre, à la plus indulgente des mères.

« Hélas! c'est qu'il est des peines bien affreuses qui pourtant sont à bon droit bannies des épaules de pitié, ou de dédain. Hélas! c'est qu'il est des malheurs défendus...

« Agricol m'a demandé d'aller voir depuis la jeune fille dont il est passionnément épris, et qu'il épousera si l'instinct de mon cœur lui conseille... ce mariage... Cette pensée est la plus douloureuse de toutes celles qui m'ont torturées depuis qu'il m'a si impitoyablement annoncé cet amour...

« Impitoyablement... non, Agricol; non, non, frère, pardon de cet injuste serment de souffrance! Est-ce que tu n'as... est-ce que tu n'as pas dit que je n'aimais plus fortement que tu n'aimais et que tu n'aimerais jamais cette acharnée créature.

« Bruno, une taille de nymphe, blanche comme un lys, et des yeux bleus... longs comme cela... et presque aussi doux que les tiens... »

« Voilà comme il a dit en me faisant son portrait.

« Pauvre Agricol, aurait-il souffert, mon Dieu! s'il avait su que chacune de ses paroles me déchirait le cœur!

« Jamais je n'ai mieux senti qu'en ce moment la commération profonde, la tendre pitié que vous inspire un être affectueux et bon, qui, dans sa sincère ignorance vous blesse à mort et vous sourit...

« Aussi on ne le blâme pas... non... on le plaint de toute la douleur qu'il éprouverait en découvrant le mal qu'il vous cause.

« Chose étrange! jamais Agricol ne m'avait paru plus beau que ce matin... Comme son mâle visage était doucement ému en me parlant des inquiétudes de cette jeune et jolie dame! En l'écoutant me raconter ces angoisses d'une femme qui risque de se perdre pour l'homme qu'elle aime... je sentais mon cœur palpiter violemment... mes mains devenir brûlantes... une molle langueur s'emparer de moi... Ridicule et dérision!!!

« Est-ce que j'ai le droit, moi, d'être émue ainsi?

« Je me souviens que pendant qu'il parlait, j'ai jeté un regard rapide sur la glace: j'étais fière d'être si bien vêtue; lui, ne l'a pas seulement remarqué; mais il n'importe: il m'a semblé que mon bonnet m'allait bien, que mes cheveux étaient brillants, que mon regard était doux...

« Je trouvais Agricol si beau... que je suis parvenue à me trouver moins laide que d'habitude!!! sans doute pour m'excuser à mes propres yeux d'oser l'aimer...

« Après tout... ce qui arrive aujourd'hui devait arriver un jour qu'on s'en souviendrait... et cela est consolant comme cette pensée... pour que l'autre... que la mort n'est rien... parce qu'elle doit arriver un jour à l'autre.

« Ce qui m'a toujours préservés du suicide... ce dernier mot de l'infortuné qui préfère aller vers Dieu que de rester parmi ses créatures, c'est le sentiment du devoir... Il ne faut pas songer qu'à soi.

« Et je me disais aussi: Dieu est bon... toujours bon... que les êtres les plus désolés... trouvent encore à aimer... à se réjouir. Comment se fait-il qu'à moi si faible et si infirme... il m'ait toujours été donné d'être secourable ou utile à quelqu'un?

« Ainsi... aujourd'hui... j'étais bien contente d'en finir avec la vie... ni Agricol ni sa mère n'avaient plus besoin de moi... Oui... mais ces malheurs dont Mlle de Cardoville m'a fait la providence... Mais moi! bienfaitrice elle-même... quoiqu'elle m'ait affectueusement grondée de la tenacité de mes soupçons sur son honneur... Plus que jamais je suis effrayée pour elle...

« Plus que jamais, je la sens menacée; plus que jamais j'ai foi à l'utilité de sa présence auprès d'elle.

« Il faut donc vivre...

« Vivre pour aller voir demain cette jeune fille... qu'Agricol aime éperdument?

« Mon Dieu!... pourquoi ai-je donc toujours connu la douleur et jamais la haine?... Il doit y avoir une amère jouissance dans la haine... Tant de gens

(1) Voir le Journal de La Haye, d'hier.

Angleterre était engagée à Oxford entre le parti des purs protestants et le parti connu sous le nom d'école d'Oxford.

Le résultat a été très-significatif. Le parti puritain a eu l'avantage, il est vrai, mais son triomphe est de ceux qui équivalent à une défaite. Deux questions étaient posées à la convocation : la condamnation du livre de M. Ward et la dégradation de l'auteur lui-même. La première proposition a été adoptée par 777 voix contre 588 ; la seconde, par 569 seulement contre 511. Quand on pense que l'Université d'Oxford, avec toutes ses autorités en tête, a trouvé presque la moitié de ses membres dans les rangs d'un parti qu'elle considère comme schismatique, on ne saurait guère la féliciter de son succès. Les protestants ne s'y trompent pas, car ils possèdent des cris d'alarme, et considèrent la situation comme encore plus grave qu'avant leur apparent triomphe.

La force du ministère de sir Robert Peel à l'intérieur, dit le Journal des Débats, est surtout dans le succès de ses mesures financières, et, à tort ou à raison, le premier ministre actuel de la Grande-Bretagne est considéré comme le seul homme capable de maintenir le trésor en équilibre. Il sent son pouvoir, et il en use. Il n'y avait que lui qui pût déterminer l'Angleterre à se soumettre à cette taxe détestée, renouvelée des temps de guerre ; il n'y a que lui qui puisse la décider à la supporter encore. Quand on se rappelle l'énergique résistance que rencontra l'income tax au temps de M. Pitt, l'exécration universelle qui la poursuivait dans tout le pays, et les terribles philippiques qui retentissaient contre elle dans le parlement et dans les meetings, on est tout surpris de la résignation avec laquelle elle est acceptée, aujourd'hui. On semble en avoir pris son parti comme d'une nécessité fatale.

Voici l'opinion de quelques journaux anglais sur l'exposé financier présenté par sir Robert Peel à la chambre de communes.

LE TIMES.

Le caractère tout agréable de la tâche qu'avait à remplir le premier ministre, explique l'empressement joyeux qu'il a mis à s'en acquitter. Celui-là donne deux fois qui donne vite, a dit sir R. Peel, et il s'est décidé à ne pas gâter sa munificence en retardant les effets. Il était dans la situation du voyageur qui débarque dans un port étranger et qui est immédiatement assailli par les porteurs et les commissionnaires de 20 hôtels différents. Finissez avec un et vous serez débarrassé des autres, lui dit un ami à l'oreille, c'est ce qu'a fait sir Robert Peel. Il a choisi les objets de ses faveurs et nous pouvons espérer un peu de repos pour le moment. Le Times continue de cette façon assez peu sérieuse l'examen des divers points qu'embrasse le projet ministériel ; il trouve matière à plaisanterie dans la réduction du droit sur ses sucres, dans l'abolition du droit sur les rentes aux enchères, sur l'exportation de la houille, sur l'importation du verre. Toutes ces réductions s'élèvent si haut, dit ce journal, en représentant son ton sérieux, que nous avons de la peine à croire que le premier ministre ait réellement annoncé, ce que du reste nous reconnaissons comme très-nécessaire, une augmentation de dépenses pour la marine. En somme nous devons féliciter sir Robert Peel du choix qu'il a fait, choix difficile et qui pouvait offrir des dangers, car comme l'a dit le ministre, tout impôt se présente de prime abord avec des raisons plausibles pour obtenir un dégrèvement et il n'en est aucun qui n'ait des avocats pour recommander ou l'abolition ou la réduction. La mission du gouvernement, dit le Times en reprenant pour terminer le ton railleur et piquard qui est souvent le caractère de sa polémique, la mission du gouvernement est de répandre le bonheur, aussi lorsqu'il dépense son budget la nature sourit d'aise. Les quatre enfants dont Dieu a béni l'union royale se trouvent heureux ; la reine est heureuse ; et le peuple est heureux. Enfin le parlement lui-même est heureux, surtout lorsqu'on vient lui annoncer que Sa Majesté ne demande pas d'augmentation pour sa liste civile. Tout est félicité ; mais,

Medio de fonte leporum Surgit amari aliquid.

Dans trois jours, lundi soir, la chambre sera appelée à voter encore pour trois ans la nation de l'income tax. Assurément il convenait de donner un peu plus de temps pour permettre à

l'opinion publique de se déclarer sur un impôt aussi lourd à porter.

LE MORNING CHRONICLE.

Bien que nous ne puissions aujourd'hui entrer dans l'examen des détails du plan financier soumis hier soir au parlement par sir Robert Peel, nous ne pouvons laisser passer l'occasion d'exprimer notre admiration du principe intelligent et hardi qui sert de base aux larges réductions d'impôt proposées. C'est moins l'application actuelle de ce principe que la tendance directe et inévitable que le public accueillera avec satisfaction. Le silence de mauvais augure des partisans ordinaires du ministère, les bravos de l'opposition et le mécontentement qui se peignait sur les visages des Knightley, des Inglis, des Rushbrook, etc., formaient un commentaire significatif à cette démonstration en faveur de la liberté de commerce. Nous ne pouvons cependant trop déplore l'abstention qui a engagé sir Robert Peel à se jeter dans les mesures qu'il propose pour les droits sur les sucres. Nous aimons à croire qu'il sera obligé d'abandonner cette partie de son projet. La question sera discutée à fond la semaine prochaine, et nous ne désespérons pas encore de voir sir Robert Peel sacrifier ces prétextes hypocrites qui nous ferment les marchés de Cuba et du Brésil, aux sages principes de législation commerciale auxquels il a rendu hier soir un hommage pratique.

Sir Robert Peel peut compter avec confiance sur l'appui du parti libéral, s'il veut agir à l'égard du sucre et des grains comme il l'a fait pour d'autres articles qui jouissaient jusqu'à ce jour de droits de protection. Nous devons au très-honorable baronnet une vive reconnaissance pour les vues excellentes qu'il soumet à la majorité des partisans du monopole qui l'a porté au pouvoir. Si cette majorité se montre rétive, si la colère, la répugnance ou le soin égoïste de ses intérêts la rendent hostile au cabinet, nous répétons que sir R. Peel peut compter sur l'appui de ses adversaires. Un grand nombre de membres parmi ceux-ci ont dès l'abord manifesté leur approbation pour son plan. Quelques objections ont été soulevées ; entre autres lord John Russell a dit qu'il considérait la proposition du très-honorable baronnet au sujet du sucre, comme la partie la plus importante et la moins acceptable du projet ministériel. Il est une autre question sur laquelle nous espérons que sir Robert Peel sera obligé de lâcher pied, c'est celle de l'income tax. Après l'exposé fait hier, la chambre des communes ne peut plus maintenir cette taxe. Tandis qu'il en est temps encore, que la voix du pays se fasse entendre sur ce sujet. Que tous les comtes, toutes les villes du royaume envoient des pétitions pour demander qu'elle ne soit pas prorogée.

LE MORNING POST.

Quand nous songeons aux grands intérêts personnels que possède sir Robert Peel dans la propriété foncière, et qui le rattachent à la prospérité de l'industrie agricole par des liens si étroits, nous ne pouvons qu'admirer le dévouement sans bornes avec lequel il se livre à ce développement des intérêts commerciaux et industriels en mettant tout à fait de côté les intérêts des propriétaires et des fermiers. Nous voulons parler de leurs intérêts immédiats. Sir Robert Peel attend sans doute que ce qui enrichit Manchester et Liverpool, doit faire aussi le bonheur des fermiers depuis le comté de Cornwall jusqu'à ceux de Caithness. En attendant, le sort de ceux-ci peut sembler assez dur ; ils paient la plus grande partie de la taxe sur la propriété et sur le revenu et pourtant le ministre annonce qu'une grande expérience sera tentée exclusivement par la réduction des taxes au profit des négociants et des manufacturiers. Un million et quart doit être ajouté aux dépenses de l'année, uniquement pour augmenter la défense de notre commerce l'année, comme le ministre l'a dit très au long, n'est maintenue sur le pied actuel que pour protéger nos colonies ; et nos colonies n'existent que pour le bien de notre commerce. Il est très-bien sans doute de protéger les intérêts commerciaux et industriels ; ce sont deux puissants intérêts. Mais il est un autre grand intérêt qui est bien loin de jouir de la prospérité dont jouissent en ce moment les deux autres ; eh bien celui-là, l'intérêt agricole n'obtient rien que la permission de continuer de payer ce qu'il a payé jusqu'à présent. En vérité c'est un grand malheur que le parti agricole, lorsqu'il a eu le pouvoir, il y a quelques années, de faire un ministère, n'en ait pas

choisi un qui, dans les occasions nationales de grande importance, songeât au moins à l'existence de ses intérêts.

Le MORNING HERALD et le STANDARD approuvent l'exposé sans restrictions. Le sun le loue avec quelques précautions. Le GLOBE tout en critiquant les principales dispositions avoue qu'il a été très-favorablement accueilli par le public.

Le tarif américain.

Les tentatives faites, jusqu'ici, pour réformer le tarif de 1842, n'ont pas été heureuses. Mercredi, M. Pœnix, de New-York, a échoué dans une proposition qui avait pour but de dégrever les fers importés pour les chemins de fer. Elle a été rejetée par 155 voix contre 10. D'autres réformes partielles n'ont pas reçu un meilleur accueil. Mais ces premiers symptômes n'ont aucune signification, et la chambre a raison de ne pas prêter l'oreille à toutes les réclamations individuelles qui lui sont adressées, si, comme on l'assure, son comité des voies et moyens est à la veille de soumettre à ses délibérations une nouvelle édition, revue et corrigée du bill qui fut présenté, à la session dernière, par Mac-Kay, président de ce comité, et qui contenait une révision complète du tarif, basée sur une moyenne de droits de 25 p. c. Ce bill a reçu, dit-on, des modifications qui rassureront les favorables des manufacturiers, au moins des propriétaires et exploités de mines de fer et de charbon. Cette modification était une condition sine qua non de succès ; car si on n'avait pas fait des concessions à certains intérêts, il n'y avait pas lieu d'espérer que le congrès, dont le personnel est à peu près le même qu'à la session dernière, adopterait des réformes qu'il a repoussées il y a six mois. Il est même, malgré ces concessions, fort douteux que la proposition de M. Mac-Kay soit mieux accueillie cette fois qu'elle ne le fut la première.

De tous les adversaires du tarif, le plus redoutable est peut-être sa propre puissance financière. Ainsi qu'on l'a vu par le rapport du secrétaire du trésor, grâce à l'énormité du revenu des douanes pendant les deux dernières années, le gouvernement fédéral a vu se remplir rapidement ses caisses vides, et réhabiliter son crédit qui, naguère, avait subi de si humiliantes défailles sur tous les marchés monétaires. M. Ribb a beau signaler au congrès, avec beaucoup de raison d'ailleurs, l'inutilité et le danger qu'il y a à maintenir un régime fiscal qui, s'il donne au trésor plus qu'il n'a besoin, impose par cela même au peuple des impôts exagérés. C'est là, au moins pour des législateurs qui ont en main les cordons de la bourse publique, un défaut très-séduisant, et nous craignons que la majorité du congrès ne partage pas les frayeurs de M. Ribb à l'égard des 12 millions de surplus qu'il calcule pour l'année 1846. Malheureusement ainsi, et pour des causes complètement indépendantes de lui, le tarif de 1842 n'a pas, autant qu'on l'avait prévu, été préjudiciable au progrès des importations. C'est un résultat qu'il aurait inévitablement, s'il demeurait en vigueur, mais qu'il a été impuissant à produire pendant les deux dernières années, parce que la force expansive du commerce, après une léthargie de cinq années, a été plus forte que les entraves dont l'a emmaillotté le tarif.

Du reste, les échanges commerciaux sont loin encore d'avoir repris l'étendue qu'ils avaient, il y a quelques années ; ceux de 1844, il est vrai, ont dépassé ceux de 1842 et de 1843, mais ils sont restés de beaucoup inférieurs à ceux des années précédentes. Nous trouvons à ce sujet, dans les documents soumis par le secrétaire du trésor au congrès, un tableau qui contient des chiffres assez importants. Il y est constaté que, pendant l'année fiscale commençant le 1<sup>er</sup> juillet 1843 et finissant le 30 juin 1844, les exportations ont été élevées à D. 111, 128, 276 ; et les importations à D. 108, 434, 702, d'où résulte une balance de plus de 2 millions et demi de dollars en faveur des états. L'année précédente avait donné au commerce américain une balance de plus de 20 millions. Mais, en remontant plus haut dans les annales commerciales, on trouve, au profit des nations qui trafiquent avec l'Union, un surplus que les deux dernières années n'ont que très-peu diminué.

De 1821 à 1844 inclusivement, ce superflu, qui est représenté par l'excédant des exportations sur les importations, a dépassé 222 millions de dollars sur une masse totale d'échange de 2,500 millions. Ce déficit, qui est d'un peu plus de 9 p. c. par an, a d'ailleurs été largement compensé par les bénéfices

chaussent !... Peut-être vais-je la haïr... cette jeune fille... Angèle... comme si l'homme nommé... en me disant naïvement :  
« Un nom charmant... Angèle... n'est-ce pas, la Mayeux ? »  
« Rapprocher ce nom, qui rappelle une idée pleine de grâce, de ce sobriquet, ironique symbole de ma difformité ! »  
« Pauvre Agricool... pauvre frèrre... Dis ! la bonté est donc quelquefois aussi simpitoyablement aveugle que la méchanceté ! »  
« Moi, haïr cette jeune fille ?... Et pourquoi ? M'a-t-elle dérobé la beauté qui séduit Agricool ? Puis-je lui en vouloir d'être belle ? »  
« Quand je n'étais pas encore taite aux conséquences de ma laideur, je me demandais, avec une amère curiosité, pourquoi le créateur avait doué si singulièrement ses créatures... »  
« L'habitude de certaines douleurs m'a permis de réfléchir avec calme, j'ai fini par me persuader... et je crois qu'à la laideur et à la beauté sont attachées les deux plus nobles émotions de l'âme... l'admiration et la compassion ! »  
« Ceux qui sont comme moi... admirent ceux qui sont beaux... comme Angèle, comme Agricool... et ceux-là éprouvent à leur tour une commiseration stou-chante pour ceux qui me ressemblent... »  
« On a quelquefois, malgré soi, des espérances bien insensées... De ce que jamais Agricool, par sentiment de convenance, ne me parlait de ses amourettes, comme il a dit... je me persuadais quelquefois qu'il n'en avait pas... »  
« Singulière position que la mienne !... Si j'aime... je suis... »  
« Comment ai-je pu assez oublier cela... pour avoir souffert... pour souffrir comme je souffre aujourd'hui ? Mais bénie soit cette souffrance qui m'a empêché d'engendrer pas la haine... non... car je ne haïrai pas cette jeune fille... »  
« Je n'ai mon devoir de conservation des autres ; il me guidera, il m'écartera... »  
« Ma seule crainte est de fondre en larmes à la vue de cette jeune fille, de ne pouvoir vaincre mon émotion. Mais alors, mon Dieu ! quelle révélation pour Agricool, que mes pleurs ! Lui... découvrir le fol amour qu'il m'inspire... »  
« Non, non, je serai calme... D'ailleurs, n'ai-je pas tantôt, devant lui, subi soudainement une terrible épreuve ? Je serai calme... il faut, d'ailleurs, que ma personnalité ne vienne pas obscurcir cette seconde vue, si elle survient pour cette jeune fille... »  
« Oh ! pénible... pénible tâche... Car il faut aussi que la crainte même de céder involontairement à un sentiment amoureux, ne me rende pas trop indulgent pour cette jeune fille ? Je pourrais de la sorte compromettre l'a-

venir d'Agricol, puisque ma décision seule, dit-il, doit le guider.  
« Pauvre créature que je suis !... Comme je m'abuse ! Agricool me demande s'il n'a pas peur, parce qu'il voit que je n'aurais pas le triomphe d'être venue à son secours ; ou bien, il me dira... Il n'importe... j'aime... et je brave l'avenir ! »  
« Mais alors, si mes vœux, si l'instinct de mon cœur ne doivent pas le guider, si sa résolution est prise d'avance, à quoi bon demain belle mission si cruelle pour moi ? »  
« A quoi bon ? lui obéir ? ne m'a-t-il pas dit : Viens ! En songeant à mon dévouement pour lui, combien de fois, dans le plus secret, dans le plus profond abîme de mon cœur, je me suis demandé si jamais la pensée lui est venue de m'aimer véritablement que comme une sœur ? »  
« Il n'est jamais dit quelle femme il aurait en lui ? »  
« Et pourquoi ne serait-il pas ? Tant qu'il a voulu, tant qu'il le vaudra, j'ai été et je serai pour lui tout ce qu'il voudra que j'étais sa femme, sa sœur, sa mère ? Pourquoi cette pensée lui serait-elle venue ? Songe-t-il à jurer à l'avenir de ne m'oublier ? »  
« Moi mariée à lui... mon Dieu !... Ce rêve était insensé qu'il n'est pas... des espérances d'une douceur céleste, qui embrassent tous les sentiments depuis l'amour jusqu'à la pitié... des pensées de ces sentiments, ne me sont-ils pas venus dans mon cœur ? »  
« Je voudrais savoir si lorsque j'étais plongée dans la plus cruelle détresse j'aurais plus souffert que je ne souffre aujourd'hui, en apprenant le mariage d'Agricol ? La faim, le froid, la misère m'oussent-ils distraite de cette douleur atroce, ou bien cette douleur atroce m'eût-elle distraite du froid, de la faim et de la misère ? »  
« Non, non cette folie est amère, il n'est pas bien à moi de parler ainsi. Pourquoi cette douleur si profonde ? En quoi l'infirmité, l'estime, le respect d'Agricol pour moi sont-ils changés ? Je l'ai plâtré... Et que serait-ce de moi, grand Dieu ! si, comme cela se voit, hélas ! trop adroit, j'étais belle, aimante, dévouée, et qu'il m'eût préféré une femme moins dévouée que moi... ne serais-je pas mille fois encore plus malheureuse ? car je pourrais, pour le blâmer... tandis qu'il ne m'eût pas voulu de n'avoir jamais songé à une union impossible à force de ridicule. »  
« Et l'eût-il voulu... eût-ce que j'aurais jamais eu l'égoïsme d'y consentir ? »  
« J'ai commencé à écrire bien des pages de ce journal comme j'ai commencé celles-ci... le cœur noyé d'amertume, et presque toujours à mesure que je disais au papier ce que je n'aurais pas dit à personne... mon ame se calmait, puis la résignation arrivait... ma sainte à moi, celle-là qui, souriant les yeux pleins de larmes, souffre, aime et n'espère jamais ! »

sovent égarer les sanglots...  
« En effet, brisée par tant d'émotions, la Mayeux, à la fin de la nuit, avait replié le cahier derrière le carton, le croyant là, non plus en sûreté que partout ailleurs ; elle pouvait se rassurer en se montrant abus de confiance, mais moins en vue que dans un des bureaux de son bureau, qu'elle se serait frôlé avec la vue de tons... »  
Ainsi que la courageuse créature se l'était promis, voulant accomplir dignement sa tâche jusqu'à la fin, le lendemain, elle avait attendu Agricool, et bien affirmé dans son héroïque résolution, elle s'était rendue avec le forgeron à la fabrique de M. Hardy.  
Florine, instruite du départ de la Mayeux, mais retenue une partie de la journée par son service auprès de Mlle de Cardoville, et prévoyant d'ailleurs attendre la nuit pour accomplir les nouveaux ordres qu'elle avait demandés et reçus, depuis qu'elle avait fait connaître par une lettre le contenu du journal de la Mayeux, Florine, certaine de ne s'être pas surprise, entra, lorsque la nuit fut tout-à-fait venue, dans la chambre de la jeune ouvrière.  
Connaissant l'endroit où elle trouvait le manuscrit, elle alla droit au bureau, déplaça le carton, puis, prenant dans sa poche une lettre cachetée, elle se disposa à la mettre à la place du manuscrit qu'elle devait soustraire.  
A ce moment, elle trembla si fort, qu'elle fut obligée de s'appuyer un instant sur la table.  
On l'a dit, tout bon sentiment n'était pas éteint dans le cœur de Florine, elle obéissait fatalement aux ordres qu'elle recevait ; mais elle sentait doucement tout ce qu'il y avait d'horrible et d'infâme dans sa conduite... S'il ne se fût agi absolument que d'elle, sans doute elle aurait eu le courage de tout braver plutôt que de subir une odieuse domination... mais il n'en était pas malheureusement ainsi, et sa perte eût causé un désespoir mortel à une personne qu'elle chérissait plus que la vie... elle se résignait donc... non sans de cruelles angoisses, à d'obéissantes trahisons.  
Quoiqu'elle ignorât presque toujours dans quel but on la faisait agir, et notamment à propos de la soustraction du journal de la Mayeux, elle pressentait vaguement que la substitution de cette lettre cachetée au manuscrit, devait avoir pour la Mayeux de funestes conséquences, car elle se rappelait ces mots sinistres prononcés la veille par Rodin :  
« Il faut en finir demain... avec la Mayeux. »  
« L'entendait-il par ces mots ? Comment la lettre qu'il lui avait ordonné de mettre à la place du journal, compromettrait-elle à ce point ? »  
Elle l'ignorait, mais elle comprenait que le dévouement si clairvoyant de la Mayeux était un juste ombrage aux ennemis de Mlle de Cardoville, et qu'elle-même Florine risquait d'un jour à l'autre de voir ses perfidies dévoilées par la jeune ouvrière.  
Cette dernière crainte fit passer les hésitations de Florine ; elle posa la lettre derrière le carton, le remit à la place et, cachant le manuscrit avec son cahier, elle sortit précipitamment de la chambre de la Mayeux.  
(La suite à demain.)

de navigation réalisés par la marine commerciale des Etats-Unis qui transporte la plupart des marchandises vendues et achetées. Un autre fait remarquable ressort du tableau auquel nous avons emprunté ces chiffres. C'est que les rigueurs fiscales ont toujours eu pour effet de diminuer proportionnellement les exportations, plus que les importations. Ainsi, pendant des importations, sous l'empire du tarif protecteur de 1804, a été le plus grand que ne l'aurait été pendant la régie du tarif libéral de 1816; et il n'a fallu que passer, en 1828, ont été augmentées les droits sur les marchandises étrangères.

L'équilibre commercial n'a commencé à se rétablir qu'à mesure que la liberté commerciale a obtenu, d'année en année, les franchises progressives qui lui étaient accordées par l'acte de compromis de 1830. Il est donc démontré avec l'inébranlable vérité des chiffres que, au point de vue du commerce extérieur, l'abrogation des droits a un résultat tout opposé à celui que l'on attend d'elle; c'est-à-dire qu'au lieu de donner la supériorité aux exportations, elle la donne aux importations. C'est là une vérité que l'on ne saurait difficilement méconnaître. Les ennemis du tarif de 1842 s'en font une arme puissante; mais, nous le craignons, quant à présent du moins, moins puissante que ne l'est, pour sa défense, l'énormité de ses revenus.

(Courrier des Etats-Unis.)

### Nouvelles et affaires de France.

Paris, 17 février.

Le mandement de M. de Bonald, archevêque de Lyon, qui condamne le dernier livre de M. Dupin aîné, sur les libertés de l'église gallicane, vient d'être déferé, par M. le garde-des-sceaux, au conseil d'état, pour cause d'abus. Nous reviendrons demain sur cette affaire.

On lit dans le *Moniteur français* :  
La *Gazette de France*, dans son numéro du 12 février, a reproduit l'art. suivant, déjà publié par plusieurs journaux :  
« On assure que M. le directeur des tabacs vient de passer un marché de gré à gré avec M. le comte Appony, ambassadeur d'Autriche, pour la fourniture d'un million de kilogrammes de tabacs de Hongrie en feuilles. Chacun sait que M. d'Appony possède les plus riches domaines de la Hongrie sur lesquels on cultive le tabac. »

Nous sommes autorisés à déclarer que cet article n'a aucun fondement. L'administration des tabacs n'a passé aucun marché avec M. le comte Appony.

Le silence de l'opposition sur la question qui, au fond, la préoccupe le plus, l'existence du cabinet, ou sa chute, est en harmonie avec le projet que quelques journaux lui prêtent de ne point prendre la parole dans la discussion des fonds secrets. Nous lisons dans le *National* la nouvelle suivante qui vient à l'appui de cette assertion :

« On dit l'opposition assez indécise en ce moment sur la tactique qu'elle doit adopter dans le cours de la discussion des fonds secrets. Elle paraît avoir renoncé au silence qu'elle semblait devoir garder, et qui n'eût été, du reste, que la conséquence de l'attitude qu'elle avait prise après le vote sur l'amendement relatif à la question de savoir si elle courrait le danger d'être autorisée, ou si elle se contenterait de discuter la politique intérieure du cabinet. A cet égard, elle n'a point encore adopté de parti. Il est vraisemblable qu'elle dira son dernier mot dans une réunion qui doit avoir lieu mercredi prochain chez l'honorable M. Odilon-Barrot. »

L'opposition, dit l'*Univers*, est en ce moment très-indécise sur la tactique qu'elle doit adopter dans le cours de la discussion des fonds secrets. La tactique du silence a été complètement abandonnée; et en vérité nous ne comprenons pas que sous un gouvernement de libre discussion il ait jamais pu venir à l'esprit d'un parti d'adopter un pareil moyen. La question qui divise maintenant la gauche et le centre-gauche est celle-ci : Faut-il rouvrir le débat sur les questions extérieures ou se borner à la discussion de la politique intérieure du cabinet? Les premières questions offriront plus de succès, contrairement à ce qu'on a dit; mais il y a quinze jours à peine qu'elles ont été apportées à la tribune, et le vote qui est intervenu à ce sujet ne tendrait qu'à détruire l'opposition.

D'un autre côté, si l'attaque porte seulement sur les affaires de l'intérieur, il est certain que le cabinet court la chance d'acquiescer aux vœux de quelques-uns de ses amis qui, dissidents sur la politique étrangère, se soutiennent à outrance sur celle de l'intérieur. La gauche n'a point encore adopté de parti. Il est vraisemblable qu'elle dira son dernier mot dans une réunion qui doit avoir lieu au commencement de la semaine prochaine chez M. Odilon-Barrot.

De son côté, le cabinet est dans la plus grande perplexité. Nous avons de source certaine que tels députés conservateurs, appelés par des raisons très-pressantes dans leurs départements, ont reçu de plusieurs membres du cabinet des lettres qui les supplient de rester à Paris.

### CHAMBRES.

#### Séance de la chambre des députés.

M. le garde-des-sceaux réclame la communication de l'arrêté de la commission relative au projet de loi relatif au régime des bureaux.

M. le ministre donne lecture d'un rapport relatif au projet de loi relatif au régime des bureaux.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Isambert, relative à la responsabilité des agents du pouvoir. (Nous avons donné le texte de cette proposition dans notre numéro du 12 de ce mois.)

L'orateur motive sa proposition sur la nécessité de protéger la liberté et l'opprimé. La liberté est le premier bien du citoyen. L'Angleterre l'a fondée au moyen de sa loi sur l'*habeas corpus*. Tant qu'une loi analogue n'assurera pas en France les libertés d'une pareille mesure, la liberté des citoyens sera précipitée à l'arbitraire du pouvoir. La proposition qui est présentée est relative aux agents du pouvoir, pour combler cette grande lacune de notre législation. L'objection consiste à dire que ce serait soumettre les administrateurs aux tracasseries de leurs administrés. Il n'y a rien de fondé dans cette raison. La

loi ne permettrait de poursuivre que lorsqu'il y aurait abus manifesté de la part de l'autorité.

M. le président : La proposition est-elle appuyée. (A gauche! oui, oui!)

M. le garde-des-sceaux : Je viens combattre la proposition, et je n'entrerai pas dans de longs détails, pour vous démontrer qu'elle doit être écartée. La proposition n'est pas nouvelle; 3 fois elle vous a été présentée, 3 fois elle a été repoussée, et vous avez jugé que l'art. 75 de la constitution de l'an 8 est la sauve-garde de l'autorité, et qu'aucune atteinte ne peut être portée aux garanties qu'il donne.

M. Isambert vous a dit que sa proposition devait être accueillie, parce qu'il ne parlait pas devant une chambre de privilège, mais devant une assemblée libérale et de droit commun. Dès lors, la conséquence à tirer eût été de traduire les fonctionnaires publics devant les tribunaux ordinaires. Telle n'est pas cependant, la conséquence qu'il a tirée. Son esprit judicieux a compris que les fonctionnaires et agents publics ne pouvaient être assujettis aux règles ordinaires. C'est un nouveau mode qu'il vous demande, c'est une atteinte à l'ancienne législation qu'il sollicite. La constitution de l'an 8 traît les agents du pouvoir devant les tribunaux ordinaires pour les crimes et délits; mais quand il s'agit de l'exercice de leurs fonctions, cette même constitution avec raison exige, avant toute poursuite, l'autorisation préalable du conseil d'état. Cette mesure préventive doit être conservée; autrement, en traduisant devant les tribunaux les agents du pouvoir pour les faits administratifs de leurs fonctions, d'est soumettre l'administration elle-même à la magistrature; c'est confondre ce qui doit être séparé : l'administration et le pouvoir judiciaire.

M. Barrot : Il s'agit de l'exécution de l'art. 69 de la charte. La proposition a pour but d'appeler l'attention de la chambre sur une disposition qui n'est pas exécutée. On ne demande pas la faculté de traduire les fonctionnaires publics devant la justice ordinaire; il s'agit d'accorder de nouvelles garanties à la liberté. Au surplus, la proposition se rattache à un autre projet, celui du conseil d'état qui vous est soumis. Je n'approuve pas tout dans la proposition; mais, dans d'autres temps, un grand nombre de membres se prononcèrent en sa faveur; je ne concevais pas que la chambre la rejetât aujourd'hui.

M. le président : Je mets aux voix la prise en considération. La proposition est mise aux voix et rejetée.

(La séance continue au départ du courrier)

La commission des fonds secrets s'est réunie aujourd'hui à midi; elle a reçu communication du travail de son rapporteur M. Debelleyme. Le rapport a été adopté sans modification; il sera lu demain en séance publique. La discussion s'ouvrira jeudi.

### Nouvelles de Suisse.

Lausanne, le 11 février.

Notre grand conseil vient aussi de se réunir extraordinairement pour s'occuper des instructions à donner à la députation à la prochaine diète, dans la question de l'expulsion des jésuites.

Tous les membres, sauf un très-petit nombre, étaient à leur poste. M. le président a donné connaissance des pétitions adressées à la représentation cantonale. Elles sont au nombre de plus de 26,000 signatures, ce qui forme les trois quarts des citoyens du canton de Vaud jouissant de leurs droits civiques.

La principale de ces pétitions, recueillie de plusieurs milliers de signatures, conclut en ces termes :

« Dans la situation critique où les menées des jésuites ont placé notre patrie, il est de devoir de l'autorité fédérale de la garantir des périls qui la menacent. C'est pourquoi, Messieurs, nous venons vous demander de donner pour instruction à la députation vaudoise que vous enverrez à la prochaine diète : de voter un arrêté fédéral qui prononce, en vertu du pacte, que l'ordre des jésuites doit être expulsé de la Suisse entière. La diète pourvoira, conformément au pacte, à l'exécution de ce décret. »

« Loin de nous le pensée de porter la moindre atteinte à la religion de nos frères catholiques; nous sommes partisans prononcés de la plus entière tolérance, et ce n'est pas s'en écarter que de demander le renvoi d'une congrégation aussi fatale au catholicisme qu'au protestantisme, et dont au reste les adversaires les plus déçidés sont dans le sein même de l'église catholique. »

« Enfin, nous n'entendons point renverser le pacte fédéral, comme la malveillance en répand le bruit; nous entendons, au contraire, nous placer sous son égide pour prévenir la guerre civile et l'anarchie, qui sont inévitables, si la diète ne prend un arrêté exécutoire contre les jésuites. »

La première séance n'a abouti qu'à la nomination d'une commission de sept membres, où les opinions divergentes sont à peu près également représentées. Depuis l'existence du nouveau pacte, aucune opération de scrutin n'a été aussi laborieuse. On parlait de démonstrations populaires destinées à influencer la décision du grand conseil; mais il paraît que les chefs des comités ont renoncé à ce moyen.

Au dire de la *Nouv. Gaz. de Zurich*, le grand conseil d'Argovie a refusé de blâmer le directoire et d'adopter l'exclusion des jésuites à la majorité de 130 voix contre 38, et rejeté toute mesure à prendre contre les corps-francs, à la majorité de 119 voix contre 48. On a aussi recommandé une amnistie; mais à cette occasion, le grand conseil a dû entendre de dures vérités de la bouche de M. le docteur F. H. L. La décision la plus remarquable est que l'Argovie prendra part aux arrangements qui pourraient faire entre eux des états de même opinion. Seront députés à la diète MM. le conseiller de régence docteur Wieland et le directeur de l'école Keller.

M. le baron de T. est devenu ministre résident en Suisse, y compris le canton de Valais, et on l'attend à Berne.

Un cortège de 500 personnes s'est rendu à la cour, les réceptions d'usage auxquelles a succédé un bal magnifique où l'on comptait plus de mille invités.

Cette double solennité a donné lieu à quelques incidens assez curieux. Le matin, avant la présentation, le sénat et la chambre se sont disputé le pas. Le sénat soutenait avoir pour lui l'exemple de tous les pays constitutionnels et l'ancien usage de la Grèce elle-même; la chambre des députés, au contraire, invoquait le discours d'ouverture qui commençait par ces mots : « Messieurs les députés, messieurs les sénateurs. » Bref, dans cette importante affaire, le sénat a triomphé de la chambre des députés.

Le soir, le roi et la reine, au lieu de commencer la *Polonaise* obligée avec le corps diplomatique, comme cela s'était toujours pratiqué jusqu'ici, ouvrirent le bal avec les présidents des deux chambres et leurs dames. De là un certain mécontentement manifesté par le corps diplomatique qui n'a cependant pas pris la chose assez au sérieux pour faire les graves démarches qu'on lui a, croyons-nous, attribuées à tort.

Dans la soirée du bal, des bruits sinistres ont parcouru la ville. On parlait d'une émeute et les plus crédules s'en inquiétaient vivement. Le lendemain tout fut éclairci. Des barils de poudre trouvés dans un souterrain à côté de la chambre des députés, avaient jeté la panique et fait croire qu'on méditait la répétition de la machine infernale contre toute la chambre réunie. Mais on apprit bientôt que la poudre avait été déposée dans l'endroit où on l'avait découverte, par le commandant de la garde de l'assemblée nationale. On assure, toutefois, que bien que les intrigues de l'opposition n'aient pas un caractère aussi criminel, les plus fanatiques des ses adhérents sont loin de se tenir tranquilles et l'on en désigne quelques-uns dont le gouvernement n'ignore pas les coupables menées.

Le bruit court que les anciens amis de M. Métaux travaillent à l'éloigner de M. Coletti pour le mettre à la tête de l'opposition; mais Métaux a donné, jusqu'ici, trop de preuves d'habileté et de patriotisme pour qu'il soit permis de croire qu'il se laisse entraîner à une démarche où le pays et lui-même auraient tout à perdre et rien à gagner.

### Nouvelles et faits divers.

Nous avons dit, il y a quelques jours, que M. Louis Pégurier, professeur de tir et arquebusier de Paris, se propose d'établir en cette ville un tir public au pistolet et à la carabine. Pour couvrir les premiers frais d'établissement, etc., M. Pégurier vient d'ouvrir une souscription; convaincus de toute l'utilité de son entreprise nous nous rendons volontiers à sa demande d'insérer dans nos colonnes les principales conditions de la souscription.

« Messieurs les souscripteurs, n'importe pour quelle somme, seront successivement remboursés, de la manière suivante :  
Le prix du tir au pistolet est fixé à 5 c. par coup.  
» à la carabine » 10 »  
» Tout souscripteur aura les 100 premiers coups de pistolet, ou 50 coups de carabine francs, ce qui l'un et l'autre représente une valeur de 5 florins.  
» Pour arriver au remboursement intégral de la somme pour laquelle on aura souscrit, voici comment on procédera :  
» Celui qui souscrit pour 10 florins, aura d'abord les coups francs dont il est question dans le paragraphe précédent, et qui s'élevaient à . . . 5.00  
» Ensuite le souscripteur pourra tirer, en ne payant que la moitié des prix fixés soit 200 coups de pistolet ou bien 100 coups de carabine } qui font aussi . . . 5.00  
Total. . . . . 10.00

» Tout tireur, soit souscripteur, paiera :  
Une poupée . . . 10 c.  
» pipe . . . 5 »  
» bouteille de verre . . . 25 »  
» bouteille . . . 10 »  
Chaque carton . . . 25 »

« Les armes seront fournies par le directeur de l'Etablissement.  
» Le jour de l'ouverture du tir, il y aura à l'Etablissement un règlement, dont Messieurs les amateurs pourront prendre connaissance. Ce règlement sera inscrit dans un registre, et toutes les personnes qui fréquenteront le Tir, seront invitées, avant de tirer le premier coup, à y apposer leur signature, comme un témoignage de leur consentement à vouloir bien s'y conformer. »

— On écrit de Wiesbaden, 15 février :  
Par ordre de S. A. le duc, M. le ministre d'état baron de Dungen a ouvert aujourd'hui l'assemblée des états, convoquée par l'édit du 25 janvier dernier. Voici le principal passage du discours d'ouverture :

« L'administration du duché a continué d'obtenir pendant l'année passée des résultats favorables. »

C'est particulièrement l'état de nos finances qui vous paraîtra satisfaisant, puisque de la dernière clôture des comptes il résulte des excédans considérables qui, de la manière la plus avantageuse, pourront être employés au remboursement des sommes pour le montant desquelles un crédit avait été ouvert en faveur de plusieurs importants travaux publics. Les budgets de l'année courante vous seront communiqués dans l'ordre accoutumé.

Il ne sera point nécessaire d'augmenter les impôts directs pour en couvrir les dépenses. »

— La chambre des représentants de Belgique a repris, le 17, l'examen des articles du budget de l'intérieur. Elle en était restée samedi au chap. XVIII, concernant l'industrie. La discussion s'est engagée sur le subsidie alloué dans l'intérêt de l'industrie linière.

M. de Haerne a insisté pour que le gouvernement négociait près du gouvernement français le retrait de l'amendement Delapaul.

Le ministre de l'intérieur a donné des explications pour faire apercevoir les difficultés qui s'opposent au succès de cette négociation avec la France. MM. Desmet, Ory, le ministre de l'intérieur, Van Cutsem, de Muelenaere et de Roo ont pris successivement la parole.

Enfin, après quelques explications de M. Maertens, rapporteur de la section centrale, la chambre a décidé qu'elle reviendrait au libellé de l'année dernière et a voté un crédit de 210,000 fr.

Elle a ensuite adopté, sans discussion, les articles relatifs au Musée de l'Industrie et aux primes et encouragemens aux arts mécaniques et à l'industrie.

— On lit dans *El Castellano* que, d'après des lettres de Londres, il ne serait pas étonnant que de graves explications personnelles eussent eu lieu, à cette heure, entre don Baldomero Espartero et le Marquis de Casa-Irujo, ambassadeur d'Espagne à Londres.

Il paraît que l'ambassadeur d'Espagne dans cette capitale entretient à ses frais une chapelle catholique où peuvent se rendre tous les Espagnols résidant à Londres. Le curé de cette chapelle, lequel est Français, engage des chanteurs en réputation et spécule sur la location des chaises. L'ambassade s'était réservée jusqu'à ce jour une tribune. Peu de temps après son arrivée à Londres, M. le marquis de Casa-Irujo, rencontra dans cette tribune l'épouse d'Espartero qui avait retenu deux chaises, pour elle et pour sa nièce. A la suite de cette entrevue,

Mad. Espartero quitta la tribune. Le même jour M. Gurrea, ancien aide-de-camp de l'ex-régent, se présenta à l'ambassade, avec un billet pour l'ambassadeur: le contenu de cette lettre fort laconique prouvait qu'Espartero avait regardé cette conduite comme une insulte.

Le Marquis de Casa-Irujo, après avoir lu ce billet, fit dire à Espartero qu'il y répondrait.

Sous la date du 28 janvier, le tribunal supérieur de censure à Berlin a défendu le débit dans les états prussiens d'un écrit en deux volumes, qui a paru chez Hotop, éditeur à Cassel, sous le titre de: *Mémoires du duc Charles de Brunswick, munis de pièces authentiques.*

Les obsèques du conventionnel Lakanal, mort il y a quelques jours à Paris, ont eu lieu le 17, au cimetière du Père Lachaise. Les restes de ce vieillard n'ont été suivis que par un très-petit nombre de personnes, au milieu desquelles on a remarqué une grande partie des membres de l'Académie des sciences morales auxquelles Lakanal appartenait. Un petit nombre de savans et d'hommes de lettres s'étaient en outre rendus séparément sur les bords de la tombe. MM. de Rémusat, Blanqui, Lelut et Hippolyte Carnot, ont prononcé quelques paroles sur les événemens formidables auxquels Lakanal a pris part. M. Lelut, qui lui a donné ses soins et l'a assisté jusqu'à son dernier suprême, a raconté que Lakanal disait quelques heures avant sa mort: "Je vais aller devant un Dieu que je ne comprends pas, mais que je sers. Je me présenterai à lui, les mains pures. Si j'avais à recommencer ma carrière, je ferais de même."

On a raconté une anecdote assez curieuse sur le mariage du général Herrera, qu'une révolution a fait récemment président provisoire du Mexique. Neuf jeunes filles, ouvrières dans une manufacture de coton de Dorchester, dans l'état du Massachusetts, furent embauchées, il y a quatre ans, pour le Mexique. L'une d'elles, fort jolie, Irène Nichols, plut au général Herrera, qui l'épousa. La jeune ouvrière trône maintenant au palais de Montezuma. L'épouse de Santa-Anna a un autre sort, et c'est aussi une singularité qui a formé ce mariage: Une sollicitueuse, fatiguée d'être toujours repoussée par Santa-Anna, prit le parti de se faire accompagner d'un enfant unique, charmante brune de 18 ans, avec l'espoir que la jeunesse et la beauté de sa fille seraient pour sa demande une recommandation excellente. Cet innocent stratagème réussit au-delà de ses desirs, car Santa-Anna, qui cependant pleurait encore sa femme, s'éprit si vivement de la jeune Mexicaine qu'il fut forcé de se faire sollicitueuse à son tour pour être admis auprès d'elle. Mais la mère dicta les plus dures conditions à l'amoureux président, qui bientôt, vaincu par son amour, demanda la main de la jeune fille, pour convoler à de secondes noces. Aujourd'hui la jeune fille, déchue de sa splendeur, pleurerait elle-même celui qu'elle ne devrait plus revoir.

**Statistique de l'ordre des Jésuites.** — Dans un moment où la Compagnie des jésuites attire si vivement l'attention publique, le tableau suivant ne sera pas sans intérêt pour nos lecteurs.

Les jésuites comptent pour chefs, depuis leur origine jusqu'à nos jours, 23 généraux, dont 11 italiens, 4 espagnols, 3 allemands, 2 polonais, 2 belges et 1 hollandais, savoir:

- I. Saint Ignace de Loyola, Espagnol, élu en 1541.
- II. Jacques Lainez, Espagnol, 1558.
- III. Saint François de Borgia, duc de Gandie, Espagnol, 1568.
- IV. Everard Mécurien, Belge, 1573.
- V. Claude Aquaviva, des ducs d'Atri, Italien, 1581.
- VI. Mucius Vitelleschi, Italien, 1615.
- VII. Vincent Caraffa, Italien, 1648.
- VIII. François Piccolomini, Italien, 1649.
- IX. Alexandre Gothofridi, Italien, 1652.
- X. Goswin Nickel, Allemand, 1662.
- XI. Jean-Paul Oliva, Italien, 1664.
- XII. Ch. de Noyelle, Belge, 1682.
- XIII. Thyse Gonzalez, Espagnol, 1697.
- XIV. Michel-Ange Tamburini, Italien, 1706.
- XV. François Retz, Allemand, 1730.
- XVI. Ignace Visconti, Italien, 1751.
- XVII. Aloys Centuriono, Italien, 1755.
- XVIII. Laurent Ricci, Italien, 1758.

L'ordre fut supprimé en 1773, sous le général de Ricci, mais continua d'être toléré en Russie, où il fut gouverné par trois administrateurs, polonais de naissance: Czerniewicz, élu en 1782; Linkiewicz, élu en 1785, et François-Xavier Caren, élu en 1790. Pendant cette dernière année, le pape Pie VII rétablit la société, qui nomma son 19<sup>e</sup> général:

- XIX. F.-X. Caren, Polonais, élu en 1799.
- XX. Gabriel Grüber, Allemand, 1802.
- XXI. Thadée Broszozowski, Polonais, 1814.
- XXII. Louis Fortis, Italien, 1820.
- XXIII. Roothaan, Hollandais, 1829.

On remarque qu'aucun Français n'a été jusqu'à présent général de l'ordre.

Le généralat du fondateur, saint Ignace, a duré 17 ans; le plus long généralat a été celui d'Aquaviva, 34 ans; Ricci comptait 15 ans de généralat, à la suppression de l'ordre, et a survécu 2 ans; le père Roothaan, chef actuel de l'ordre, compte en ce moment 16 ans de généralat.

Au moment de leur suppression, en 1773, les jésuites, répartis en 39 provinces, comptaient 24 maisons professes, 669 collèges, 61 noviciats, 176 séminaires, 335 résidences et 273 missions. Le personnel se composait de 22,819 membres, dont 1,413 prêtres.

Dans la série de malheurs causés en France soit par le froid, soit par les neiges tombées avec abondance, se trouve le fait dramatique que nous allons raconter ci-après. Le lieu de la scène est dans le département de l'Yonne; les détails ont été transmis par une lettre du 3 février:

Le village de La Molière, est situé sur une pente rapide et dominé par le plateau des Cats ou de La Fraysinède. Samedi dernier, vers deux heures de l'après-midi, le vent du nord-ouest soufflait avec violence et portait toute la neige du plateau au-dessus de ce village et sur un pré arrosé par les eaux de plusieurs fontaines. La neige, amoncelée sur ce terrain humide, glissa, traînant avec elle une partie du pré, et emporta quatre maisons du village de La Molière qui crurent à peu de distance et ensevelirent leurs habitans sous une immense quantité de décombres.

Le premier moment de stupeur passé, les autres habitans du village se mirent à l'œuvre avec courage, et, au bout d'une demi-heure, ils avaient pu arracher à la mort une femme et sa fille. Ce premier succès redoubla l'ardeur de tous; mais les travailleurs étaient peu nombreux, et par le temps qu'il faisait la neige tombant avec abondance et rendant tous les chemins impraticables, il n'y avait pas de secours immédiat à espérer. Cependant, des gémissemens éloignés se firent entendre, et, dès ce moment, les travaux prirent une meilleure direction; la voix devint bientôt plus distincte; c'était celle du nommé Malriou, qui s'efforçait de diriger et d'encourager les travailleurs. Mais les forces de ces derniers commençaient à s'épuiser, et les difficultés devenaient telles qu'il y eut un moment d'hésitation: on proposa même de renoncer à une entreprise impossible, et Malriou put entendre cette proposition, à laquelle il répondit par un dernier cri de détresse. Ce cri déchirant, ce cri d'angoisse, ranima le courage des plus timides, et l'on parvint enfin, à minuit, après des efforts inouis, à retirer Malriou du milieu des ruines.

La fatigue et le mauvais temps forcèrent les travailleurs à prendre un peu de repos. Le point du jour étant arrivé, et malgré la difficulté des chemins, on se rendit à Naves, chef-lieu de la paroisse, pour y annoncer cette triste nouvelle et demander du secours. M. Labbe Nier, vicaire de cette paroisse, était au moment de commencer sa messe: c'était le dimanche. Ce brave ecclésiastique s'empressa d'annoncer à ses paroissiens rassemblés dans l'église, que l'église divin n'aurait pas lieu, que son devoir l'obligeait de se rendre au village de La Molière, et qu'il engageait tous les hommes valides à le suivre pour aller porter du secours aux victimes de cette terrible catastrophe. Sa voix fut entendue, et bientôt il arriva sur les lieux, suivi de nombreux travailleurs qu'il n'a cessé de diriger pendant deux jours et deux nuits, les encourageant de la voix, les aidant de son bras robuste et de son sang-froid intelligent, et leur faisant même distribuer à ses frais, pour rétablir leurs forces, de copieuses rations de vin et de liqueurs.

Ce dévouement fut en partie récompensé: vers midi, on parvint à sortir deux enfans encore vivans, qui avaient passé vingt-quatre heures acroupis sur la pierre du foyer; l'un d'eux avait le poignet brisé; l'on a été obligé de lui faire l'amputation de la main. C'était la cinquième personne qui sortait vivante du sein de l'avalanche: des seize habitans que renfermaient les maisons atteintes par ce cruel sinistre, il en restait donc encore onze à découvrir, mais on ne retrouva que leurs cadavres; le dernier fut extrait dans la soirée du 4. Non loin d'un vieillard de quatre-vingts ans, on trouva une jeune mère tenant un petit berceau sur ses genoux: la bouche de son enfant était encore entr'ouverte; la mort l'avait surpris sur le sein maternel.

Tous les habitans de l'une des quatre maisons détruites ont péri; dans la seconde, le chef de la famille a seul survécu, il est âgé de trente-deux ans; de la troisième, il n'est resté qu'une femme enceinte et un enfant de dix ans; de la quatrième, deux enfans, l'un âgé de cinq ans, et l'autre de sept: c'est un de ces derniers qui a été amputé. Toutes ces familles vivaient de leur travail; les survivans sont aujourd'hui sans asile et sans ressources.

L'agrandissement du format de la Presse lui permet de réaliser les nombreuses améliorations depuis longtemps réclamées par le public, et notamment de publier avec tous les développemens convenables, les comptes-rendus des séances des deux chambres; aussi le nombre de nos abonnés a-t-il, depuis cette importante amélioration, augmenté d'une manière considérable; le tirage, au 15 février, dépassait 22,000 exemplaires.

Les nouveaux abonnés qui se feront inscrire à La Presse avant le 15 mars, recevront, sans augmentation de prix et sans frais:

Tous les feuilletons des trois premiers volumes de *La Reine Margot*, romans en 6 volumes, par M. Alexandre Dumas, et tous ceux des volumes suivans publiés antérieurement au jour de la souscription.

Tous les feuilletons des deux premiers volumes des *paysans*, par M. de Balzac.

Cette faveur sera très prochainement supprimée. On s'abonne, en adressant franco un mandat à vue sur Paris à l'Administration, 131, rue Montmartre, à Paris, au prix de 20 francs pour trois mois, 36 francs pour six mois, et 72 francs à l'année.

Indiquer qu'il s'agit d'un abonnement nouveau et non d'un renouvellement.

**Théâtre-Royal-Français**

Jeu 20 février 1845. — (Représentation N° 113.)

**Une Chaine.**

Comédie en cinq actes, par M. E. Scribe.

**LA POLKA**, dansée par M. Balaguet et Mlle Stéphan et MM. et Dames du corps de ballet.

**L'Ouverture du Vampir.**

On commencera à SEPT heures.



**SIROP DE DIGITALE**

de LABELONIE, pharmacien à Paris.

Ce sirop est toujours le médicament prescrit avec le plus de succès par les meilleurs médecins contre les **Maladies du cœur**, (palpitations) et les divers **Hydropisies** qu'il guérit ou modifie en peu de jours, ainsi que contre les asthmes et catarrhes chroniques, les rhumes et toux opiniâtres. Il ne se vend qu'en bouteilles recouvertes d'une capsule portant ces mots: *Sirop de Digitale de Labelonie.* — Prix: 5 et 3 fr.

Pharmaciens dépositaires: Rotterdam, E. van Santen Koff, dépositaire-général pour toute la Hollande, et auquel toutes les demandes doivent être adressées; Anghem, F. Romeyn; Bois-la-Duc, M. M. D. Bosch; Breda, A. P. Maassen; H. J. van den Goorberg; à La Haye, Stolker; Maastricht, Grossier; Middelbourg, Blézet de Ligny; Nimègue, J. H. Coenen; Utrecht, A. P. Milius et dans presque toutes les pharmacies.

**Le SIROP et la PÂTE de MOU DE VEAU,**  
 au *Eschen et Telandre* de *Past Gage*, à Paris, sont reconnus par tous les médecins, comme les plus efficaces pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, enrouemens, gonorrhées et surtout la phthisie pulmonaire. 2 fr. 50 c. le flacon, 1 fr. 50 c. la boîte.  
 Dépôt à La Haye chez M. Sack, négociant.

**MAISONS A LOUER.**  
 Plusieurs Maisons, agréablement situées sur la *Boeg van Gaijck* ayant chacune deux appartemens au rez-de-chaussée et plusieurs au premier étage, ainsi que Cuisine, Cave, Cour, Jardin, etc., sont à louer pour le mois prochain, au prix de 450 Florins.  
 Une Maison également située sur la *Boeg van Gaijck* étant convenable pour Café, Auberge et offrant toutes les commodités désirables, est également à louer au 1er mai prochain.  
 S'y adresser.

**Cours des Fonds Publics.**  
*Bourse d'Amsterdam du 15 Février.*

	17 1/2 %	100 %	100 %
Dette active . . . . .	88 1/2	62 1/2	98 1/2
Dito dito . . . . .	2 1/2	77 1/2	77 1/2
Dito dito . . . . .	3	98 1/2	98 1/2
Dito dito . . . . .	4	99 1/2	99 1/2
Dito dit . . . . .	5	99 1/2	99 1/2
Dito des Indes . . . . .	5	98 1/2	98 1/2
Dito dit . . . . .	4 1/2	100	100
Syndicat . . . . .	3 1/2	99 1/2	99 1/2
Dito . . . . .	3 1/2	99 1/2	99 1/2
Société de Commerce . . . . .	1 1/2	147 1/2	147 1/2
Chemin de fer du Rhin . . . . .	4 1/2	109 1/2	109 1/2
Act. du Chemin de fer Holland . . . . .	5	120	120
Act. de la Comp. de Harlem . . . . .	5	108 1/2	108 1/2
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816 1/2 . . . . .	5	106 1/2	106 1/2
Dito dit 1828 & 1829 1/2 . . . . .	5	106 1/2	106 1/2
Certificat au Grand Livre . . . . .	6	76 1/2	76 1/2
Certificat au dit . . . . .	6	99 1/2	99 1/2
Dito inscriptions 1831 & 1832 1/2 . . . . .	5 1/2	92 1/2	92 1/2
Emprunt de 1840 . . . . .	4 1/2	90 1/2	90 1/2
Id. chez Sieglitz et Comp . . . . .	4 1/2	6	6
Passive . . . . .			
Dette différée à Paris . . . . .	2 1/2	24 1/2	24 1/2
Deferred . . . . .			
Ardoin . . . . .	2 1/2	24 1/2	24 1/2
Obligation Goll. & Comp. . . . .	5	100	100
Dito métalliques . . . . .	5	100	100
Dito dit . . . . .	5	100	100
Inscriptions au Grand-Livre . . . . .	3	100	100
Actions 1836 . . . . .	3	100	100
Emprunt à Londres 1839 . . . . .	3	100	100
Id. dit id. 1840 . . . . .	3	100	100
Obligations à Londres . . . . .	3	100	100

Les intégrales ont pas pu se relever de leur position, et sont encore aujourd'hui plus faibles. Les autres fonds hollandais étaient également moins fermes. Le 3 p. c. seul s'est bien maintenu.  
 Les affaires étaient très-animées dans les opérations en actions au titre du fer rhénan; dont le cours est resté un peu plus bas qu'hier.  
 Les espagnols, avec quelques affaires en crédits indéterminés, étaient aussi plus faibles.  
 Cours de l'argent: Prêt à garantie 3 1/2 %; prol. 4 %; escompte 2 1/2 p. c.  
 D'après le prix de 3 1/2 % à 3 1/2 %; le 3 p. c. de la Banque de Commerce 1 1/2 %; le 2 p. c. de 2 1/2 %.

**Bourse de Paris du 17 Février.**

	100 %	100 %	100 %
Cinq pour cent . . . . .	124 1/2	124 1/2	124 1/2
Trois pour cent . . . . .	84 1/2	84 1/2	84 1/2
Emprunt Ardoin . . . . .	100	100	100
Anc. différée . . . . .	100	100	100
Nour. dit . . . . .	100	100	100
Passive . . . . .	6 1/2	6 1/2	6 1/2
Certificats Falconet . . . . .	24 1/2	24 1/2	24 1/2
Dette active . . . . .	5	5	5
Dito active . . . . .	5	5	5
Banque belge . . . . .	65 1/2	65 1/2	65 1/2
Obligations de la Banque . . . . .	100	100	100

**Bourse d'Anvers du 18 Février.**  
 Néerlandais, 6 1/2 % 115 A. — Naples, 5 1/2 % . . . . . — Prusse, 6 1/2 % 24 1/2 A.  
 Dette différée ancien, 8 1/2 % . . . . . — Passive, 5 1/2 % . . . . . — Dette de Rome, 5 1/2 % . . . . .  
 après la Bourse (2 1/2 heures); Ard. 24 1/2 A. A. P.

**PÉRIODE D'HIVER.**  
**Heures de départ du Chemin de fer Hollandais**  
**D'Amsterdam à La Haye.**

DE LA HAYE	DE ROTTERDAM	DE BRUXELLES	DE LONDRES	DE PARIS	DE BRUXELLES	DE ROTTERDAM	DE LA HAYE
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
8 30	8 46	9 5	9 19	9 30	9 41	9 57	10 10
1 30	1 46	2 55	3 9	3 20	3 31	3 47	4 10
4 30	4 46	5 55	6 9	6 20	6 31	6 47	7 10
7 30	7 46	8 55	9 9	9 20	9 31	9 47	10 10

**De La Haye à Amsterdam.**

DE LA HAYE	DE ROTTERDAM	DE BRUXELLES	DE LONDRES	DE PARIS	DE BRUXELLES	DE ROTTERDAM	DE LA HAYE
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
8 15	8 34	8 49	8 56	9 6	9 19	9 29	9 47
12 45	1 13	1 18	1 25	1 34	1 47	1 57	2 15
4 15	4 34	4 47	4 54	5 4	5 17	5 27	5 45
7 15	7 34	7 46	7 53	8 3	8 16	8 26	8 44

**LA HAYE, chez Léopold Loebenber, Lays Nieuwe**  
 Dépôt-général à Amsterdam chez M. Schouwenaar et P. J. Beurssteeg; et à Rotterdam, chez S. van Rijn Schoor, Nieuwe